

DÉLIBÉRATION n° 2025/136

L'an deux mille vingt-cinq et le 26 novembre 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 20 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Bernard PLANO, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Frédéric SIBOUT, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Philippe RAISON, Sylvie BARBOTEAU et Daniel RAYNAL.

Procurations : Gisèle ROUILLON à Pascal AUDIC, Jean-Marie DA BENTA à Philippe RAISON, Jean-Marc BABOU à Jean-Claude SUBIAS, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Joël MANO à Laurent LAGES, Rony BARTHE à Bernard PLANO, Florence CLARENS à Pierre DUMAINE,

Absents : Isabelle ORTE

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Finances - Subvention caisse des écoles

Considérant que lors de son vote du budget la caisse des écoles avait prévu 1 207 000 € de subvention de la commune ;

Considérant que la commune avait prévu une l'enveloppe initiale de 1 106 000 € ;

Considérant le besoin de la Caisse des écoles d'assurer les derniers paiements sur cette fin d'année à hauteur de 50 000 € ;

Considérant que par DM 3 le conseil avait acté l'augmentation initiale de la subvention pour 78 878 € ;

Considérant qu'il convient donc de revoter la subvention à la caisse des écoles afin de régulariser ce décalage pour un montant de 1 234 878 € ;

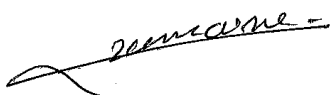
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

ADOpte

➤ la subvention de la commune à la caisse des écoles à hauteur de 1 234 878 €.

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 28 novembre 2025